

## Épreuves orales de FRANÇAIS, Filières MP et PC

Rapport de Mmes Catherine BRUN, Mme Nathalie FROLOFF, MM. Jean DELABROY, Marc HERSANT et M. François ROUSSEL, examinateurs.

Au terme de l'oral de cette année, les membres du jury s'estiment globalement satisfaits de l'épreuve.

Ils ont eu le sentiment que les candidats sont de plus en plus nombreux à y attacher l'importance qu'elle mérite, et à en avoir tiré en amont les conséquences pour ce qui est de leur préparation.

Les notes des candidats français se répartissent selon les tableaux suivants :

Français MP

$0 \leq N < 4$	0	0,0%
$4 \leq N < 8$	30	9,1%
$8 \leq N < 12$	109	33,0%
$12 \leq N < 16$	126	38,2%
$16 \leq N \leq 20$	65	19,7%
Total	330	100,0%
Note moyenne : 11,39		
Écart-type : 3,46		

Français PC

$0 \leq N < 4$	0	0,0%
$4 \leq N < 8$	53	12,3%
$8 \leq N < 12$	156	36,2%
$12 \leq N < 16$	160	37,1%
$16 \leq N \leq 20$	62	14,4%
Total	431	100,0%
Note moyenne : 11,39		
Écart-type : 3,34		

Français MP+PC

$0 \leq N < 4$	0	0,0%
$4 \leq N < 8$	83	10,9%
$8 \leq N < 12$	265	34,8%
$12 \leq N < 16$	286	37,6%
$16 \leq N \leq 20$	127	16,7%
Total	761	100,0%

L'École Polytechnique n'attache pas sans raison un intérêt indéfectible à la présence, dans son concours d'entrée, de cet exercice, certainement singulier mais certainement pas marginal, au sein de la batterie d'interrogations auxquelles sont soumis les admissibles. C'est qu'en effet, parallèlement aux épreuves scientifiques, l'épreuve dite de français (qui consiste, pour mémoire, en un résumé-commentaire-discussion sur des textes de réflexion choisis indépendamment de tout programme pour leur valeur de provocation à la pensée), constitue un test en vérité décisif pour juger des intelligences, prises dans toutes leurs

dimensions, qui comparaissent : rapidité de réaction, hauteur de vue, puissance d'« abréviation », pour reprendre le mot magnifique de Baudelaire, capacité de mobilisation, force d'éloquence, engagement d'authenticité, implication d'une éthique - c'est tout ceci qui trouve l'occasion de se manifester, au cours d'un échange sans tricherie possible, qui est au plein sens du mot un examen de *franchise*. Loin que la brièveté (une demi-heure, à chaque fois), aussi bien du temps de préparation que du temps de passage proprement dit, soit un empêchement à la juste mesure de ces multiples qualités, elle en est la condition : elle oblige à une surexcitation intellectuelle et à une contention philosophique qui aident en effet à leur apparition. Bien entendu, et sous réserve qu'ils ne renvoient pas à des défaillances profondes, le jury, conscient et comptable de la nature virtuose de cet exercice de haut vol, sait ne pas pénaliser les éventuels accidents qui peuvent s'y produire (lapsus, hésitations, trous, etc.), mais a au contraire à cœur d'offrir toujours des occasions de relances ou rattrapages.

Aussi ce moment ne doit-il être des candidats ni redouté, jusqu'au trouble qui handicape, ni négligé, jusqu'à la désinvolture qui parle haut, mais abordé dans une pleine conscience des enjeux qui lui sont attachés, comme une sorte d'interrogation « systémique », où la richesse d'une personnalité, la potentialité dont elle dispose, l'étendue des lectures, expériences ou méditations qu'elle a faites, l'équilibre du savoir et du doute dans la connaissance, le souci de la précision autant que de la prudence dans l'assertion, et surtout le désir, et mieux : l'amour, de la profondeur sont appelés à s'exprimer. Le jury a donc pu constater que les candidats comprenaient généralement l'esprit de cette interrogation, et qu'ils avaient été dans l'ensemble correctement informés et préparés par leurs professeurs, même si, dans un nombre de cas encore non négligeable, il n'a visiblement pas été inutile de rappeler, comme il est fait systématiquement au moment du « tirage », l'essentiel des règles du jeu techniques.

L'autre motif de satisfaction, cette année, du jury, corollairement, vient de ce que l'épreuve, précisément parce qu'elle tend à être mieux comprise dans son esprit, a pu remplir pleinement son rôle discriminant, permettant d'une part d'assurer une moyenne honorable, gage d'un niveau global de compétence digne d'une des grandes écoles du pays, et en même temps de trier les performances de la manière la plus large possible, de manière à écarter au maximum le presque inacceptable (certaines notes sont descendues jusqu'à 4) et le pour ainsi dire admirable (certaines notes sont montées jusqu'à 19).

Les remarques qui suivent ont pour but de préciser encore tel ou tel point concernant l'épreuve, dont le jury a pu avoir le sentiment qu'ils pouvaient prêter à confusion, malgré les indications récurrentes délivrées dans les rapports précédents (ceci est l'occasion d'insister fortement sur la nécessité, pour les candidats guidés par leurs préparateurs, de méditer le rapport annuel, qu'il ne faut surtout pas prendre pour un document formel ou passe-partout, mais au contraire comme le *vademecum* réactualisé par lequel l'équipe en charge de l'épreuve en explicite autant qu'il est possible les attentes et exigences).

Les textes, qui sont proposés aux candidats, sont sélectionnés par les examinateurs au terme d'une procédure collective soigneuse, et ils sont empruntés, sans considération

d'époque ou de langue ou de genre, aux différents domaines couverts par la notion à la fois historique et contemporaine d' « humanités » (littérature, philosophie, arts et esthétique, épistémologie des sciences dites dures ou exactes, sciences humaines). Ces différences de nature entre les textes ne doivent pas préoccuper les candidats, qui pourraient craindre d'avoir affaire selon le sort à des textes plus ou moins « difficiles ». En réalité, l'équité est rétablie par les différences d'attentes du jury selon les textes : ce n'est pas la même chose de travailler un article de presse contemporain et un passage philosophique de l'Antiquité, une intervention polémique en esthétique et une méditation morale, etc., et ce n'est donc pas la même performance, uniformisée et pour ainsi dire abstraite, que le jury souhaite entendre. Un texte moins difficile le verra finalement plus exigeant sur la moindre des aspérités, tandis qu'un texte réputé ardu le verra probablement accepter un certain taux d'hésitation. De sorte que, selon l'observation souvent faite dans les concours et dans toutes les disciplines, ce n'est pas forcément une chose qu'il faut se souhaiter quand on est candidat que de tomber à l'oral de français sur un sujet d'accès relativement aisé !

Les candidats savent donc qu'ils ont d'abord à présenter un résumé du texte qui leur échoit et dont ils peuvent, et même doivent, à la première lecture identifier à la fois les risques et les richesses.

Ce *résumé* ne doit en aucun cas tourner à la paraphrase ou glisser dans l'analyse – et ceci est la première confusion que le jury a rencontrée. C'est pourquoi l'on convient, sans d'ailleurs qu'il faille attacher à ce chiffrage une valeur drastique, que le résumé dispose d'environ 3 minutes : le dépassement significatif de cette durée approximative signifie en règle générale que l'exposé présenté est sorti du cadre prescrit, et « détend » ou commente la substance qu'il doit au contraire, dans cette première partie de la prestation, ressaisir et concentrer. De même, la réappropriation que l'on attend que le candidat opère sur cette substance exige, on le comprendra facilement, qu'il ne borne pas son effort à fabriquer à la va-vite un copié-collé de quelques expressions grapillées dans le texte, mais bien qu'il fasse l'effort et prenne le risque de traduire dans les termes et avec les moyens de sa propre pensée la pensée d'autrui.

L'intérêt du jury se porte ainsi sur la restitution par le candidat des marqueurs essentiels du texte proposé, laquelle fournit en effet une preuve, qui est nécessaire même si elle n'est pas à elle seule suffisante, de la compréhension qui en a été prise. Faire apparaître vigoureusement la ligne générale du texte, soit sa visée réelle (pas forcément explicite), ainsi que la structure dont elle a eu besoin et dans laquelle elle se déploie et se rend opérationnelle, avec les différents îlots argumentatifs et les successives articulations logiques, compte donc parmi les prérequis du résumé, de même, dans un autre ordre, que le respect par le candidat de la voix énonciative spécifique du texte. Pourquoi cette prescription (que la sélection de quelques textes de fiction, à côté des textes coutumiers de réflexion, renforce évidemment) ? Parce que ce respect, ou son contraire, sont gages d'une « écoute » subjective, ou de son absence, complémentaire de la saisie synthétique exigée en priorité, et presque aussi symptomatique qu'elle de la réussite, ou de l'échec, de la tentative de résumé.

Pour autant, il va de soi qu'un résumé apparemment de qualité ne signifie pas à tout coup une compréhension en profondeur du texte lui-même. Les candidats doivent donc s'attendre à être questionnés, dans la troisième partie de la prestation (voir infra), sur telle notion, ou telle expression, ou tel enchaînement, dont le jury souhaite vérifier la compréhension qu'ils en ont eue exactement.

Sans interruption dans le cours de l'exposé, le résumé doit ouvrir sur la seconde partie, qui est communément appelée « *dissertation* », ce qui n'est pas forcément la meilleure façon d'en comprendre le sens et d'en faciliter par conséquent l'exploitation. C'est un second type de confusion qui a frappé le jury à maintes reprises.

La difficulté réside essentiellement dans le choix que le candidat fait de la question qu'il compte traiter sommairement (puisque, selon un comptage encore une fois indicatif, environ une dizaine de minutes, un peu plus un peu moins, peuvent être consacrées par lui à ce développement). On comprendra aisément que le jury prenne mal les abus, manifestes ou dissimulés, représentés par des choix d'objets secondaires ou carrément périphériques, qui signifient une espèce de cécité par rapport aux échelles d'importance des sujets possibles, et encore plus mal des orientations artificielles qui se branchent sans état d'âme sur telle ou telle proposition ponctuelle du texte pour rejoindre en réalité des problématiques soit générales soit toutes préparées, soit . . . les deux, ce qui est pour le coup un aveu d'impuissance.

En revanche, c'est pour le jury un critère de première importance, parce que de franchise et de courage intellectuels, que la relation qu'un exposé va se proposer d'établir entre le texte, tel qu'il aura été compris dans son enjeu majeur, et la question, bien entendu plus large mais pas au point de tomber dans le vague, que cet enjeu propre au texte permet de poser précisément. Le jury attache un grand prix à la rigueur et à la lucidité mises par un candidat dans ce mouvement d'amplification réglée qui le fait passer du résumé à sa « *dissertation* ».

Si ce mot, bien que convenu, disions-nous, présente des risques, c'est parce qu'il peut faire croire, à tort, que la pensée, une fois passé ce cap, réellement fatal, du choix de son sujet, peut s'en aller librement chercher dans toutes sortes de directions aliments et suggestions. Tout au contraire, on préférera les efforts faits pour « serrer » l'analyse, pour la tenir dans le cercle qu'on a décidé d'explorer, et pour lui faire choisir l'intensivité plutôt que l'extensivité. L'extensivité, outre qu'elle n'a pas grand sens dans le délai imparti, tourne en général à l'énumération stérile et hétéroclite, rapidement réduite à un « *name-dropping* » bien de notre époque, totalement déconcentré, incapable de puissance signifiante. En revanche l'intensivité, outre qu'elle est plus risquée, manifeste un effort sincère pour penser par soi-même, une ténacité dans l'interrogation qui ne se satisfait pas des clichés, une résistance au tout-venant de la pensée-magazine.

Pour la même raison, le jury écoute avec un intérêt spécial des analyses portées par une expérience précieusement personnelle, parce que, à la redite de références usées jusqu'à la corde (*Guernica*, 1984, Galilée), il sera toujours préféré le souvenir réfléchi d'une

exposition, d'une lecture, d'une projection particulières, dont on s'aperçoit immédiatement que le candidat s'est trouvé singulièrement enrichi à un moment de sa vie et dont il dégage la possibilité de parler en accord avec le motif travaillé par lui. Il a été frappant, et satisfaisant, de constater à cet égard que quelques-unes des meilleures déclarations de personnalité que l'on ait entendues sont venues de candidats à titre étranger, là où de trop nombreux candidats français se contentaient, et même avec une assurance déplacée, du service minimum ou du préfabriqué ou du convenu.

Après cet exposé, s'ouvre l'*entretien*, qui occupe tout ou partie de ce qui reste de la demi-heure. Troisième source d'équivoque, l'entretien n'est nullement fait pour piéger ou déstabiliser, encore moins pour bombarder l'impétrant de questions d'histoire littéraire ou culturelle, comme on nous a avoué que la rumeur le répandait !, mais il est toujours conduit, quoi qu'il en apparaisse quelquefois, en faveur du candidat. Le jury cherche soit à lui faire corriger une erreur, soit à lui faire préciser une formulation incertaine, soit à lui faire découvrir des implications inaperçues, soit à lui faire développer ses esquisses – et systématiquement en lui offrant des chances pour faire la preuve de ses qualités de réflexion et de caractère. C'est pourquoi le jury est heureux quand il rencontre des candidats qui ne se trompent pas, et dont il se trouve qu'ils ont été cette année souvent des jeunes filles, quand ils abordent l'entretien en confiance, avec modestie et disponibilité, et presque une sorte de gaieté, et le prennent comme une occasion, brève mais passionnante pour les deux parties, d'un bout de chemin commun dans la méditation ou le dialogue intellectuels.

On ne terminera pas sans dire l'importance de ce qui est montré de soi au cours de cette demi-heure : la façon de se présenter, puis de se tenir, puis de répondre, sont éléments qui ne sont jamais insignifiants, et dont on aurait bien tort de penser qu'ils n'ont pas à être considérés comme essentiels dans un concours de grande école scientifique. Tout au contraire, il est de l'essence républicaine de cette institution que de viser à recruter non seulement des intelligences solides ou savantes, c'est à dire autant de compétences professionnelles futures, mais des intelligences humaines et citoyennes, c'est à dire autant de libertés morales nécessaires à l'avenir. C'est pourquoi, plus particulièrement, la langue parlée par les candidats est placée tout au long de l'oral par le jury sous une extrême et intransigeante surveillance : pour chacune et chacun, la liberté dans sa propre langue (c'est à dire la tenue de ses registres, la précision de ses structures, la résistance aux modes effondrés du jour - ah, ces obsédants « au final » qu'on aura dû supporter !) est condition et effet de sa propre responsabilité comme sujet.